

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-20 du 25 Janvier 1979

chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS,
Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
de l'intérim du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L' ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement
modifié par le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 ;

VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres
du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 25 Janvier 1979, le Camarade Barthélémy
OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, assurera l'intérim du
Président de la République pendant l'absence du Chef de l'Etat.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 25 Janvier 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 4 CC du PRPB 4 CS 6 MIA 2 Ministères 14 SGG 4 SPD 2
JORPB 1